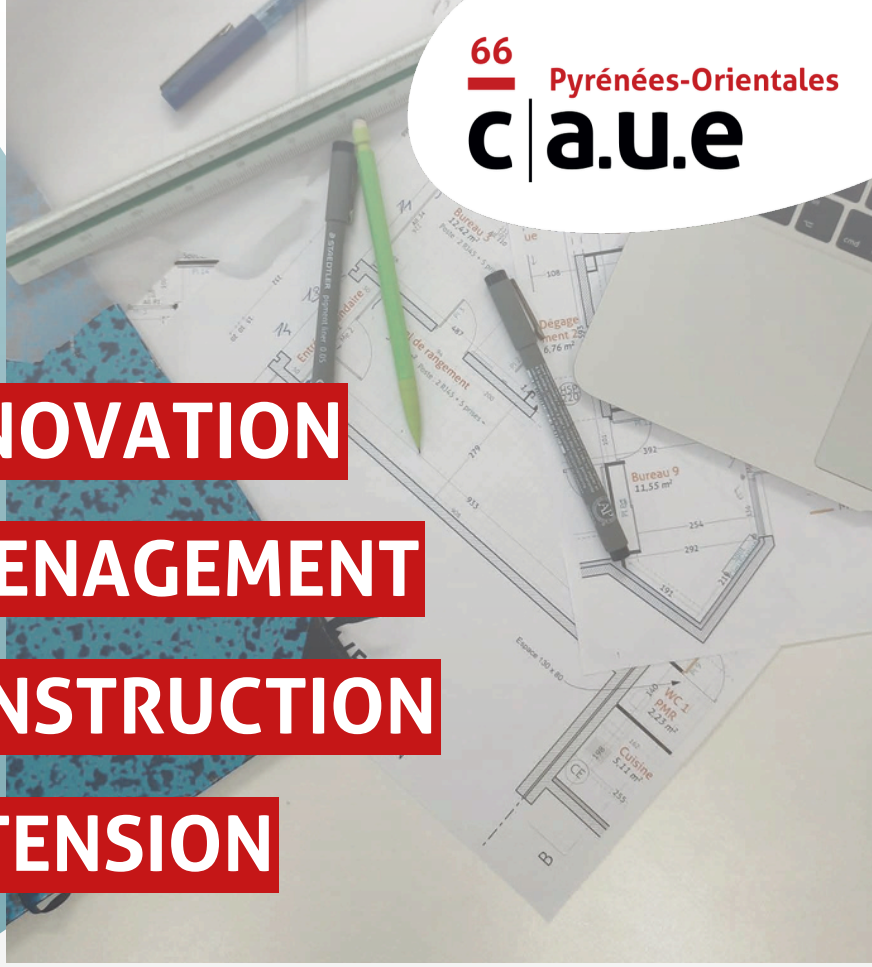
66 Pyrénées-Orientales
c|a.u.e

À partir de janvier 2026



RENOVATION
AMENAGEMENT
CONSTRUCTION
EXTENSION

NOS PERMANENCES

UN ARCHITECTE VOUS CONSEILLE
LORS DE PERMANENCES PROCHES DE CHEZ VOUS

GRATUIT - NEUTRE - INDEPENDANT

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
RDV : 04 68 34 12 37
contact@caue66.fr - www.caue66.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES

Maison du citoyen - Maison France Services
Avenue du Dr Escoiffier-1 Rue Pierre Sémard, 66300 Thuir

*Une Permanence le **1er** **mercredi** du mois*

de 9h à 12h

Contact pour les habitants :
contact@caue66.fr
Tel : 04 68 34 12 37

Contact communication :
Corinne CHOZNACKI
corinne.choznacki@caue66.fr – contact@caue66.fr
Mob : 07 49 33 69 17 – Tel : 04 68 34 95 05

CONTENU

La mission conseil aux particuliers du caue 66 2

Détails de la mission de conseil aux particuliers 3

Toutes nos permanences 4

Le flyer de présentation 6

Témoignages et avis 6

Présentation du CAUE66, de son travail et de son équipe 7

Quelles sont les missions du CAUE 66 ? 7
Le conseil d'administration 8

LA MISSION DE CONSEIL AUX PARTICULIERS DU CAUE 66

Une des 4 missions du CAUE 66

Vous avez un projet de réhabilitation, de rénovation, d'extension, de construction ou d'aménagement ?

Le CAUE 66 est là pour vous accompagner avec des conseils gratuits, neutres et personnalisés afin de vous aider à concrétiser vos idées et réussir votre projet.

Que vous souhaitiez repenser un espace, valoriser un bâtiment ancien, ou intégrer un projet dans un environnement naturel ou urbain, nos conseils sur mesure vous permettront de faire des choix éclairés.

Notre accompagnement peut vous aider à :
Clarifier votre projet : définir vos besoins et organiser les différentes étapes.
Respecter l'environnement : intégrer harmonieusement votre projet dans son cadre naturel et bâti.
Réhabiliter en valorisant l'existant : prendre en compte l'histoire et les caractéristiques spécifiques de votre bâtiment.
Comprendre les démarches : vous guider dans les réglementations et les procédures administratives.

DETAILS DE LA MISSION DE CONSEIL AUX PARTICULIERS

RESTAURATION OU REHABILITATION

Vous êtes propriétaire d'un bâtiment ancien (maison de village, ancienne ferme, mas, bâtiment de caractère, etc.) nécessitant des travaux de rénovation ou de réhabilitation plus poussés ?

Nos conseillers peuvent vous accompagner sur les questions suivantes :

Intervention sur du bâti ancien : Quels matériaux et techniques utiliser ?
Amélioration du confort et de l'efficacité énergétique : Comment rendre votre logement plus confortable et économe en énergie ?

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Vous souhaitez aménager vos espaces extérieurs, valoriser un balcon, une cour, ou le seuil de votre maison ?

Nos conseillers peuvent vous aider à :
S'intégrer dans le paysage : comment adapter vos aménagements à l'environnement et au climat local ?
Gérer votre espace : quels végétaux choisir et comment gérer au mieux vos espaces extérieurs ?
Aménager des limites de votre terrain : comment traiter les bordures et les accès à votre propriété ?

CONSTRUCTION OU EXTENSION

Vous envisagez de construire une maison individuelle ou d'ajouter une extension à votre habitation ?

Nos conseillers vous guideront sur :
L'insertion dans le paysage : comment implanter la maison sur la parcelle en respectant le relief et le climat ?
La création d'une extension : comment raccorder harmonieusement l'extension à l'existant, tant en termes de style architectural que de matériaux ?

FAITES APPEL À NOS CONSEILLERS DU CAUE 66

Nos architectes et paysagistes, spécialisés dans le bâti ancien, les techniques de construction et l'aménagement, vous accompagnent à chaque étape de votre projet. Ils vous informeront également sur la réglementation et les documents d'urbanisme nécessaires pour assurer la faisabilité de vos travaux.

METHODE POUR ELABORER UN PROJET

Faisabilité : Vérifiez les règlements d'urbanisme (PLU, POS, risques naturels, etc.).
Anticipation des besoins : Pensez à l'organisation des espaces pour répondre à vos besoins actuels et futurs et à leur valeur lors d'une revente éventuelle.

DOCUMENTS NECESSAIRES :

Règlement de la zone concernée
Extrait du cadastre
Photos du site
Plans anciens ou cartes postales (si disponibles)

TOUTES NOS PERMANENCES

SUR RENDEZ-VOUS AU 04 68 34 12 37

À partir de janvier 2026

LE 1er MERCREDI DU MOIS

Communauté de communes des **Aspres**
9h à 12h
À la Maison du Citoyen
3 Av. Dr Ecoiffier 66300 Thuir

LE 2ème MERCREDI DU MOIS

Communauté de communes **Roussillon-Conflent** 9h à 12h
Bâtiment urbanisme et ordures ménagères
3 rue de Bourdeville 66130 Ille-sur-Têt

LE 1er JEUDI DU MOIS

Communauté de Communes **Agly-Fenouillèdes** 9h à 12h
14 Rue de Lesquerde
66220 Saint-Paul-de-Fenouillet

Communauté Urbaine
14h à 17h
À la Mairie,
3 rue Paul Riquet
66510 Saint-Hippolyte

LE 2ème JEUDI DU MOIS

Communauté de Communes **Pyrénées Cerdagne** 9h à 12h
à **la mairie de Saillagouse**, place Oliva, 66800 Saillagouse

OU

Communauté de Communes **Pyrénées catalanes** 9h à 12h
Col de La Quillane 66210 La Llagonne

Communauté de communes **Conflent Canigo**
14h à 17h
À l'Hôtel de Ville
Prades

LE 3ème MERCREDI DU MOIS

Communauté de communes **Corbières Salanque Méditerranée** 9h à 12h
41 chemin du Mas Bordas 66530 Claira

LE 3ème JEUDI DU MOIS

Communauté de communes **Albères-Côte Vermeille-Illibéris** 9h à 12h
Dans les locaux du CCAS
2 boulevard Edouard Herriot
66700 Argelès-sur-Mer

Communauté de communes **Haut Vallespir**
14h à 17h
changement pour travaux pendant 6 mois
locaux de **France Service**
32 rue Barri d'Amont
66150 Arles-sur-Tech

LE 4ème JEUDI DU MOIS

Communauté de communes **Vallespir**
9h à 12h
À la mairie de Céret
6 boulevard du Maréchal Joffre 66400 Céret

Communauté de communes **Sud Roussillon**
14h à 17h
Au Tiers-lieu Déclic Sud Roussillon
Parc Ecoiffier, 2nd étage, 66200 Alénya

LES MERCREDIS APRÈS-MIDI

AU CAUE 66

14h à 17h
11 rue du Bastion Saint-François
66000 Perpignan

LE FLYER DE PRESENTATION





TEMOIGNAGES ET AVIS

Parce qu'ils en parlent mieux que nous

Avis Pages Jaunes

Avis google

PRÉSENTATION DU CAUE66, DE SON TRAVAIL ET DE SON ÉQUIPE

Les CAUE sont des organismes associatifs issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Dotés d'une mission de conseils, ils accompagnent les acteurs du territoire et le grand public, avec pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

Le CAUE 66, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Orientales, association de service public et d'intérêt général investi d'une mission d'intérêt public est un organe
de concertation entre les acteurs impliqués dans l'aménagement et la gestion de l'espace rural et urbain.

QUELLES SONT LES MISSIONS DU CAUE 66 ?

4 missions pour améliorer le cadre de vie

Conseiller les particuliers

• désirant construire ou réhabiliter

En fournissant aux personnes qui désirent construire ou réhabiliter les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions, leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural.

Conseiller les collectivités territoriales,

• aide à la décision

En proposant un accompagnement méthodologique et technique en amont du projet et durant toutes les étapes afin de guider les élus dans leur choix en matière d'équipement, d'aménagement, d'urbanisme, de paysage et de développement durable, sans, toutefois, se charger de la maîtrise d'œuvre.

Former, informer

• les maîtres d'ouvrage, les professionnels, les techniciens des administrations et les élus

En contribuant à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des élus, des agents de l'administration et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction et de l'aménagement, adaptés aux enjeux locaux, aux besoins des partenaires, en lien avec l'actualité ou sur des sujets nouveaux, techniques et savoir-faire innovants.

Sensibiliser le grand public et les jeunes

En développant l'information, la sensibilité et l'esprit de participation dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement grâce à une programmation riche et diversifiée pour tous les publics, afin de développer une culture partagée du cadre de vie et contribuer à animer le débat public et s'appuyant sur des problématiques locales tout en intégrant des enjeux nationaux.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

22 membres



PRÉSIDENTE DU CAUE 66

Marie-Pierre SADOURNY
Vice-Présidente du Conseil Départemental
Conseillère Départementale La Plaine d'Illibéris en charge de l'éducation et des collèges
Maire adjointe d'Ortaffa
Conseillère communautaire Albères Côte Vermeille Illibéris
Vice-Présidente des CAUE D'OCCITANIE

6 représentants du Département

Toussainte CALABRÈSE
Vice-Présidente du Conseil Départemental,
Conseillère Départementale Perpignan V
Maire de Caudiès-de-Fenouillèdes

Michel GARCIA
Conseiller Départemental Les Pyrénées Catalanes
Maire de Matemale
Président du PNR des Pyrénées Catalanes

Robert GARRABÉ
Vice-Président du Conseil Départemental,
Conseiller Départemental Vallespir-Albères,
Maire de Saint-Jean-Pla-de-Corts

Martine ROLLAND
Conseillère Départementale Vallespir-Albères

Jean ROQUE
Vice-Président du Conseil Départemental,
Conseiller Départemental Perpignan VI

3 représentants de l'État, membres de droit

Anne-Laure ARINO
Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale des Pyrénées-Orientales

Caroline MARLOT
Cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP66)

Émilie NAHON
Directrice Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM)

2 personnes qualifiées désignées

par le Préfet

Valérie PAUCO
Représentante la Chambre d'Agriculture

Adrienne COSTA
Architecte, enseignante à l'École d'Architecture de Montpellier

6 représentants des professions concernée

Daniele BARCHETTA
Architecte

Jean-Pierre CARRETTE
Paysagiste urbaniste

Virgile GUÉNOT
Architecte

Vincent MEYRIGNAC
Architecte

6 membres élus

par l'Assemblée Générale

Franck BOYER
Architecte représentant l'Ordre des Architectes

Madeleine GARCIA-VIDAL
Vice-Présidente du Conseil Départemental,
Maire de Saint-Hippolyte

Jean-Philippe JACQUEMET
Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Pyrénées-Orientales (CAPEB)

Patrick MARCEL
Secrétaire général de la Ligue de l'Enseignement

Robert OLIVE
Président de la communauté de Communes Roussillon – Conflent

Stéphane TAPIAS
Directeur du BTP CFA Occitanie

1 représentant élu

par le personnel du CAUE 66 siégeant avec voix consultative

Pascale MIRALLES
Assistante de Direction CAUE 66